

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1406

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 12 SEPTIES, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un rapport dont l'objet est d'évaluer le contenu, l'efficacité, les effets et les coûts de la journée défense et citoyenneté.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La journée défense et citoyenneté (JDC) s'impose à tous les citoyens avant l'âge de 18 ans. Cette journée permet de rappeler à chacun d'établir un contact direct avec la communauté militaire, d'en découvrir les métiers, de se voir expliquer la citoyenneté et présenter les formes de volontariat tels que le service civique. Elle comporte également un test d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française et une information à la sécurité routière et au secourisme.

Etape-clé du parcours de citoyenneté, cette journée constitue un moyen privilégié pour sensibiliser les jeunes Français à leurs droits et devoirs de citoyens, aux enjeux de la défense nationale, au devoir de mémoire.

Elle perd trop, peu à peu, ce caractère et dès lors, se dénature.

C'est pourquoi le présent amendement propose la remise au Parlement d'un rapport dont l'objet est d'évaluer le contenu, l'efficacité, les effets et les coûts de la JDC.